

LA MAISON DU BLUES / LES NEWS DE BLACK JACK

Les concerts :

BOOGIE *



*** RAMBLERS**

Samedi 03 juin 2017 à 21h

Du Delta Blues'n'Roll acoustique en bois et en fer !

Yannick Dorel (Chant/Guitare)

Bruno "Il Professore" Follonier (Contrebasse)

Jo "Silverharp" Callet (Harmonica/Banjo)

Prenez un guitariste chanteur intoxiqué au son du Delta Blues et du Rockabilly proche de l'os... Ajoutez un harmoniciste élevé au grain énergique de Chicago, qui n'hésite pas à dégainer également le banjo... Rythmez enfin avec un contrebassiste qui vous fera bouger les pieds en claquant ses cordes, ce sont les Boogie Ramblers. Ces trois Grenoblois viennent jusqu'à Châtres sur Cher, pour nous chauffer à blanc ! Une énergie débordante au service d'un Boogie blues bien balancé qui fait vibrer sur des compositions personnelles de qualité. Ces garçons jouent avec beaucoup d'humilité, mais surtout avec un grand plaisir communicatif, de plus ils sont adorables, alors voilà plein de bonnes raisons pour leur programmation à la Maison du Blues.

Ouverture des portes 20h et concert à 21h

Petite restauration possible : planche de charcuterie fromage, tarte ou cake salé, gâteaux, glaces... Pour nous faciliter notre organisation, si vous souhaitez manger sur place, *dans la mesure du possible, dites le nous lors de votre réservation.* Merci d'avance !

Réservations : 02 24 77 71 58 ou E-mail : lamaisondublues@gmail.com



Jonn ‘Del Toro’ Richardson a confirmé, pour moi, qu’il deviendra un Bluesman incontournable dans les années à venir. Il nous a offert un grand concert, liant punch, dextérité, innovation, belle interprétation et un jeu de guitare hors du commun, le tout avec une rythmique irréprochable (Fred Jouglas à la basse et Pascal Delmas à la batterie) derrière lui. Il a aussi un très bon contact et une extrême gentillesse, il a beaucoup apprécié la Maison du Blues disant qu’il se sentait comme chez lui et que le Club était un véritable Juke Joint. Comment ne pas être heureux quand on entend cela et quelle belle récompense pour les efforts accomplis afin que vive ce lieu.

Nous tenons d’ailleurs aussi à remercier toutes les personnes qui fréquentent notre structure et qui ont adhéré à notre association, votre satisfaction et votre fidélité sont très motivant pour nous les bénévoles. Nous avons toujours cru dans le développement culturel local et rural, la preuve en est faite, si c’était nécessaire. Nous souhaitons que vous preniez encore beaucoup de plaisirs musicaux et conviviaux tout au long de l’année. Un grand merci !



Le Café associatif

Afin de dissiper des confusions, nous vous informons que les réunions de travail ne se feront plus pendant les ouvertures normales du Café. Par contre nous mettrons en place quelques animations dans le cadre des ouvertures.

Pour rappel, les adhérents peuvent venir le vendredi à partir de 17h30 jusqu'à 23h, ainsi que le dimanche de 11h à 14h. Vous pouvez venir avec des amis, même non adhérents (voir chapitre adhésions), faire découvrir le lieu, passer un moment agréable en musique en prenant un verre ou/et en grignotant quelques petites choses. Une sortie relaxe pour le week-end !

Projet : Travail sur l'histoire du bâtiment qui abrite la Maison du Blues. Notre prochaine réunion est fixée :

Samedi 24 juin à 11h

pour que les personnes qui travaillent, puissent y participer.

Sont conviées, toutes les personnes qui sont intéressées par le sujet et qui souhaitent apporter leurs témoignages sur les différentes activités et évolutions du lieu. Nous vous proposerons une méthode d'action et les premiers échanges sur ce thème.

Adhésions

Nous souhaitons repréciser la question des adhésions temporaires. Comme vous devez le savoir, l'accès au bar associatif est conditionné à l'adhésion. La carte d'adhésion est à 10€ par an. Pour des personnes qui accompagnent des adhérents ou qui sont de passage, il y a deux tarifs distincts. Si c'est pour un concert les personnes devront payer une entrée à 15€ qui comprendra la carte d'adhésion temporaire à 1€. Si c'est dans le cadre des ouvertures du café associatif, ils ne régleront que l'adhésion temporaire de 1€.

Pour les enfants mineurs accompagnés non adhérents, nous ne demanderons que l'adhésion temporaire à 1€.